



Extrait du La CODE (La Coordination des ONG pour les Droits de l'Enfant)

<http://lacode.be/aide-et-protection-de-la-jeunesse,1120.html>

# Formation "Aide et protection de la Jeunesse" - J&D, Namur

- Agenda -

Date de mise en ligne : jeudi 21 septembre 2017

---

**La CODE (La Coordination des ONG pour les Droits de l'Enfant)**

---

**Ces jeudi 21 et 28 septembre 2017, Jeunesse et Droit organise une formation sur le thème "Aide et protection de la Jeunesse" à Namur.**

**Objectifs** : à l'issue de ce module, les participants seront capables de comprendre les logiques d'intervention et les mécanismes de protection judiciaire et sociale des jeunes et des familles en danger ou en difficulté ou soupçonnés d'avoir commis une infraction, d'identifier les acteurs et la procédure applicable.

**Contenu** :

- la protection sociale des jeunes et des familles en difficulté ou en danger en Communauté française (Décret de la Communauté française du 4 mars 1991 relatif à l'aide à la jeunesse, Ordonnance Bruxelloise du 29 avril 2004 relative à l'aide à la jeunesse à Bruxelles, Décret du 12 mai 2004 relatif à l'aide aux enfants victimes de maltraitance, arrêtés d'application, ...)
- la protection judiciaire de la jeunesse à l'égard des jeunes soupçonnés d'avoir commis une infraction (Loi du 8 avril 1965 relative à la protection de la jeunesse et à la prise en charge des mineurs ayant commis un fait qualifié infraction) ;
- la réaction sociale à l'égard des incivilités ;
- les objectifs des dispositifs ;
- l'identification des acteurs du monde de l'aide à la jeunesse et de la protection judiciaire de la jeunesse, leurs rôles respectifs, les procédures applicables (conseiller, directeur, police, procureur du Roi, juge de la jeunesse, SAJ, SPJ, les institutions et services nombreux et variés,...) ;
- la compétence du tribunal de la jeunesse et la procédure applicable (procédure devant le tribunal de la jeunesse, compétences du juge de la jeunesse, droits de la défense, mesures applicables, recours).

Plus d'infos sur <http://www.jeunesseetdroit.be/forma...>